

**Zeitschrift:** Le pays du dimanche  
**Herausgeber:** Le pays du dimanche  
**Band:** 1 (1898)  
**Heft:** 21

**Artikel:** Bellelay  
**Autor:** Jecker  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-247992>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

POUR  
tout avis et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
**Pays du dimanche**  
à  
**Porrentruy**  
—  
TÉLÉPHONE

# LE PAYS

## DU DIMANCHE

POUR  
tout avis et communications  
S'adresser  
à la rédaction du  
**Pays du dimanche**  
à  
**Porrentruy**  
—  
TÉLÉPHONE

LE PAYS, 26<sup>me</sup> année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

26<sup>me</sup> année, LE PAYS

### BELLELAY

Pendant ce temps-là Rodolphe de Neuchâtel poursuivait activement les travaux du Landeron, dont le mur d'enceinte et les fossés paraissent avoir été à peu près terminés en 1523. La vue de cette petite forteresse provoqua une nouvelle alliance entre Gérard de Vuippens, la ville de Berne et le comte de Kibourg. Les alliés mirent le siège devant le Landeron en 1524, mais le fils unique du comte Rodolphe, Louis de Neuchâtel, accourut au secours de la ville assiégée, culbuta les troupes de Gérard de Vuippens et força les Bernois et le comte de Kibourg de se retirer<sup>1)</sup>.

Pendant que l'abbé Bourcard voyait sa pa-roisse de la Blanche-Eglise se transformer au milieu du cliquetis des armes, il avait la joie de présider à la fondation de la troisième abbaye sortie de Bellelay. Le chevalier Otto Münch de Bâle, sa femme Berthe et sa belle-sœur Anne veuve de Schliengen possédaient une terre à une lieue de Bâle, à Wyhlen, village qui fait aujourd'hui partie du grand-duché de Baden et qui est la seconde station du chemin de fer de Bâle à Constance. Ils eurent la pensée d'établir un monastère sur cette propriété que les deux sœurs avaient héritée de leur père. Ils y firent construire une maison à laquelle ils donnèrent le nom de Porte-du-Ciel (Himmelspforte), la dotèrent des revenus nécessaires à l'entretien de deux prêtres et d'un frère et y installèrent un de leurs parents, Jean de Rheinfelden, qui avait été abbé du couvent des Prémontrés de Rüti, dans le canton actuel de Zurich. Mais au bout d'un certain temps l'abbé de Rüti voulut

1) Justinger, Berner-Chronik, p. 73.

Feuilleton du *Pays du dimanche* 16

### Le secret du blessé

RÉCIT MILITAIRE

par PIERRE SALES

Et Césaireaida le garçon à mettre le couvert ; et encore une fois, il était fier de l'admiration qu'il lisait, dans les yeux du domestique, pour Marceline. Quand ils furent seuls, en face de la soupe fumante, il se mit à bavarder, à bavarder, mais toujours sans dire un mot de Firmin. Marceline ne pouvait pas ne pas remarquer cette insistance à ne pas parler de son frère ; elle commençait à sentir un grand embarras dans les manières de son ami, et elle hésitait à l'interroger. Elle ne s'y décida qu'à la

rappeler Jean de Rheinfelden dans son monastère. Alors Münch, sa femme et sa belle-sœur, désireux d'assurer l'avenir de leur fondation, se décidèrent à l'offrir à l'abbé des Prémontrés. Dans la lettre qu'il lui écrivirent en date du 20 mars 1304, ils s'exprimèrent en ces termes : « A l'honorables seigneur et pieux religieux, abbé des Prémontrés par la patience de Dieu, Otto dit Münch, chevalier bâlois, et Dame Berthe son épouse légitime offrent toute révérence et honneur, et le plus grand désir de lui être agréables. Par la teneur des présentes nous faisons savoir à votre domination que, mis par la grâce divine, nous avons construit un couvent de votre Ordre dans le diocèse de Constance. Nous savions que vous n'aviez aucune maison de votre Ordre dans toute l'Alsace, ni dans le Brisgau ; à notre prière, Jean dit de Rinfelden, ancien abbé de l'église de Rüti, et parent de Berthe, ma légitime épouse, a été chargé, il y a déjà longtemps de procéder à cette fondation ; par affection spéciale pour lui, nous avons fondé et construit cette nouvelle plantation de Porte-du-Ciel, et nous avons l'intention de la soutenir, comme aussi d'autres nobles, chanoines et bourgeois de Bâle qui ont le projet de léguer leurs biens à cette nouvelle plantation.

Si donc vous voulez favoriser cette nouvelle fondation de vos conseils et de votre appui en l'incorporant à votre Ordre, recevez-la comme votre fille spéciale et protégez-la comme les autres filles qui sont placées sous votre obédience. S'il ne vous plaît pas de prendre pour votre fille spéciale cette nouvelle plantation appelée Porte-du-Ciel, située près de Bâle, à une lieue de distance de cette ville, nous supplions par les présentes votre domination de la confier à l'abbé de Bellelay, afin qu'il soit le père abbé du monastère de Porte-du-Ciel, car il est de tous les abbés de votre Ordre le plus voisin de la dite fondation. En outre, nous désirons déclarer

fin du repas, après avoir répondu aux questions de Césaire sur tout le pays : elle avait même conté les méchantes plaisanteries du vieux Parisot ; et Césaire avait assuré :

— Il est comme ça le père ; mais au fond, il t'aime bien.

• Elle lui avait rappelé l'histoire du rosier, déjà dite dans une lettre, et cela les avait attristés.

— Allons, fit-il en se levant, faut penser à rentrer au quartier.

Et il vint mettre un long baiser au front de Marceline. Alors, elle demanda timidement :

— On ne pourra pas le voir avant dimanche ?

— Non. Nous irons ensemble.

— Et comment est-elle grande cette blessure ?

— Je n'ai pas vue, Maline... ; pas ben

à votre domination que le seigneur abbé de Rüti fait tout son possible pour ravoir le frère Jean son prédécesseur. C'est pourquoi nous supplions instamment d'ordonner sous peine de désobéissance au seigneur Jean d'accepter le gouvernement de la nouvelle plantation. Si le seigneur Jean refusait, la nouvelle fondation échouerait. En outre, Berthe mon épouse et sa sœur Anne dite de Schliengen, auxquelles appartient par héritage paternel la propriété des biens ci-dessus désignés, et moi chevalier Münch, nous aimons à vous faire savoir que mis par le désir de témoigner à Dieu nos sentiments de piété, nous avons donné, cédé et livré en toute propriété au seigneur Jean, au nom de son Ordre, le terrain sur lequel la nouvelle plantation est fondée, territoire de Wyhlen ainsi que la moitié du droit de patronage de l'église de Wyhlen (Willin) rapportant annuellement quarante marcs d'argent, et le droit de patronage de l'église de Nollingen qui rapporte annuellement vingt marcs de revenu. Avec ces ressources et d'autres qui lui ont été assurés, le seigneur Jean pourra entretenir avec lui un religieux prêtre et un frère convers à Porte-du-Ciel. Nous nous réservons notre vie durant les fruits de tous les biens qui nous appartiennent dans les dites localités. Mais nous voulons et ordonnons, qu'après notre mort, tous ces biens rapportant d'ordinaire quatre-vingts muids de blé, reviennent en toute propriété à cette nouvelle plantation pour l'entretien des frères qui y demeureront, et nous entendons que nos héritiers n'aient aucun droit sur ces biens. Nous faisons cette donation pour le repos de notre âme et de celles de nos parents.) »

L'abbé des Prémontrés accepta la donation du chevalier Münch. La nouvelle abbaye s'érigea et se peupla de religieux venus de Bellelay. Son

1) Trouillat, III, 74.

grande assurément, puisque les pointes de l'éperon ne passaient pas et que le major a dû faire un trou grand comme une pièce de vingt sous !

— Un éperon ! murmura Marceline en pâlissant. Un... coup d'éperon ? c'est un coup d'éperon ?

— Et rudement appliquée, à ce qu'ils dirent !

— C'est donc un camarade qui l'a frappé ?

— On ne sait pas si c'est un camarade... mais, pour sûr, un cavalier ?

Il y eut un silence. Césaire baissait les yeux, attendant, comme un coupable, la question qu'il devinait sur les lèvres de son amie. Et elle l'attendit, en effet.

— Tu étais avec lui... , à ce moment-là ?

C'est... c'est probable... mais je n'en ai pas